

Règlement de la brocante « jardinage »

- ✓ La brocante est gérée par Haute Sambre en Transition.
- ✓ La participation est gratuite. Mais inscription préalable vivement souhaitée : jardindefolcuin@yahoo.fr ou 0476 494 601.
- ✓ Les objets vendus ou donnés doivent être en relation avec le jardin : livres, outils (non motorisés), brouettes, jardinières, girouettes, treilles, corbeilles à fruits, pots de terre cuite, cloches en verre, arrosoirs, zincs, caisses en bois, tables, chaises...
- ✓ Accueil à partir de 13h pour installer les brocanteurs. Vente de 14h à 17h.
- ✓ Les brocanteurs tiennent leur stand, sauf s'ils n'ont que quelques objets que l'organisateur veut bien vendre au prix qu'ils auront fixé. Auquel cas, il prend 10 % de la valeur.
- ✓ Le comité de la brocante décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement, de vol, de casse ou d'accident.
- ✓ Aucune vente n'est autorisée en dehors des limites de la brocante.
- ✓ Tous les participants à la brocante sont tenus de reprendre leurs objets non vendus ou donnés ainsi que leurs déchets à l'issue de la manifestation par respect pour l'environnement et la salubrité publique.